

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/02/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/02/2017

Délibération n° D-2017-56

**Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités
d'organisation des sélections professionnelles**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU.

Direction Ressources Humaines

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation des sélections professionnelles

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article 41-1 de la loi n°2016-483 du 20 mars 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :

- prolonge de deux ans la durée d'application du dispositif de titularisation prévu à l'article 13 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

- ainsi que les conditions d'éligibilité pour prétendre à ce dispositif.

L'objectif de ce dispositif est de lutter contre la précarité des agents non titulaires dans la fonction publique territoriale en ouvrant la possibilité, sous conditions, d'accéder à un emploi titulaire.

Ce dispositif dérogatoire, qui prendra fin le 12 mars 2018, permet à des agents actuellement sous contrat permanent ou de remplacement, d'accéder à l'emploi titulaire par le biais de recrutements réservés. Ces recrutements prendront la forme de recrutements directs par intégration (accès au 1^e grade des cadres d'emplois de catégorie C) ou de sélections professionnelles. Les sélections professionnelles sont confiées à une commission d'évaluation professionnelle.

Conformément à la loi précitée, la Ville de Niort a présenté au comité technique, un rapport sur la situation des agents éligibles au dispositif d'accès à l'emploi titulaire, ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le programme détermine en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements professionnalisés, le nombre d'emplois ouverts à chacun des recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Les agents éligibles au dispositif seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront se porter candidats, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

- soit en interne. Elle est alors composée d'une personne qualifiée désignée par le Président du Centre Départemental de Gestion, Président de la commission, de l'autorité territoriale ou d'une personne qu'elle désigne et d'un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès,

- soit par le Centre Départemental de Gestion. Elle est alors composée du Président du CDG, Président de la commission ou de la personne qu'il désigne qui ne peut être l'autorité territoriale d'emploi, d'une personne qualifiée désignée par le Président du CDG, et d'un fonctionnaire de l'établissement appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès.

La commission d'évaluation professionnelle chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans le programme pluriannuel. L'autorité territoriale procédera ensuite aux recrutements au regard des aptitudes déterminées par la commission.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la Ville de Niort présenté dans le tableau ci-joint ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à organiser les sélections professionnelles en interne.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE